

Mettez votre épargne en action pour la transition énergétique

Avec Énergie Partagée, investissez dans
les **énergies renouvelables citoyennes**

Plusieurs milliers d'actionnaires
agissent déjà avec nous !

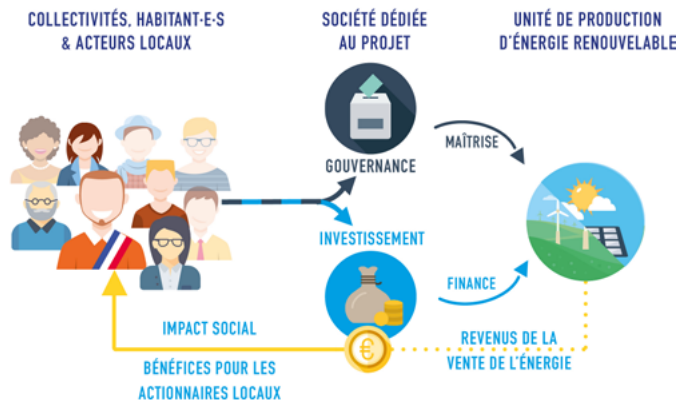


QUI SOMMES-NOUS ?

Grâce à l'épargne de milliers de citoyens et citoyennes, Énergie Partagée Investissement finance **des initiatives locales** de production d'énergie renouvelable. Vous aussi, vous pouvez rejoindre la dynamique !

S'appuyant sur **l'épargne des citoyens**, notre modèle a déjà permis de soutenir près de **200 projets citoyens** d'énergie renouvelable (solaire photovoltaïque, éolien, bois-énergie, hydroélectricité, méthanisation, solaire thermique).

Un **projet citoyen d'énergie renouvelable** ouvre majoritairement son capital au financement collectif et son pilotage aux acteurs locaux, dans l'intérêt du territoire et de ses habitants.



POUR 1 EURO INVESTI dans un projet citoyen d'énergie renouvelable.

► **2,5 EUROS** PROFITENT AU TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL grâce à la fiscalité, aux loyers, aux salaires, aux prestations et aux revenus de l'investissement.

À Énergie Partagée, nous finançons ces projets en plaçant **l'intérêt local au coeur de notre mission**.

Par rapport aux projets classiques, **les projets citoyens d'énergie renouvelable génèrent des revenus plus de deux fois supérieurs pour le territoire**, grâce à l'investissement citoyen et au recours à des prestataires locaux.

Portées, financées et maîtrisées par des citoyens et des collectivités, ces initiatives renforcent l'autonomie énergétique des territoires tout en dynamisant leur économie.

COMMENT NOUS INVESTISSONS

L'appui financier d'Énergie Partagée est conditionné à la **conformité du projet avec les critères du Label Énergie Partagée** et à sa **solidité technico-économique**. Celles-ci sont évaluées par notre réseau d'experts, sur tout le territoire et sur toutes les technologies.



1 Énergie Partagée identifie des projets citoyens d'énergie renouvelable qui nécessitent un appui financier.



2 Énergie Partagée collecte l'épargne citoyenne et constitue des fonds mobilisables pour ses futurs investissements.



3 Après analyse du projet, Énergie Partagée investit. Les travaux sont lancés, tout en gardant la pleine maîtrise locale du projet.



4 Les revenus de la vente de l'énergie permettent de rentabiliser le projet et de rémunérer à terme les actionnaires.

Le label **Énergie Partagée** distingue les démarches de développement d'énergie renouvelable particulièrement vertueuses pour les territoires. Il évalue les projets sur **15 critères qualité**, répartis sur **5 axes-repères** : l'intérêt territorial, la dynamique locale, la finance éthique et citoyenne, la gouvernance partagée et l'écologie.



Les critères de l'investissement

- ✓ Une démarche citoyenne
- ✓ Une gouvernance stable et transparente
- ✓ Une production d'énergie évaluée et fiable
- ✓ Une rentabilité financière raisonnable

CARACTÉRISTIQUES DU PLACEMENT

L'investissement à Énergie Partagée se fait sous la forme d'**achat d'actions** non cotées.

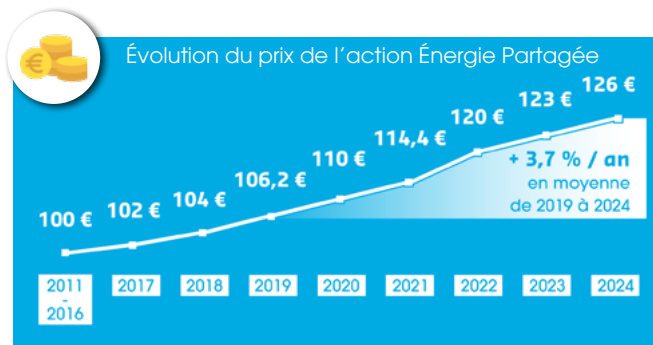
Type de produit	Part de capital Énergie Partagée Investissement
Engagé dans les projets	52 682 712 € (au 1 ^{er} mars 2025)
Prix de l'action	126 € en 2025 avant AG (100 € + prime d'émission : 26 €)
Frais d'entrée	3 % du montant souscrit (5 € minimum) pas d'autres frais de gestion ou de sortie
Risque	Risque de perte en capital ; rendement non garanti
Liquidité	Retrait possible une fois par an (sur demande préalable avant le 30 juin)



RENTABILITÉ DES ACTIONS

Dès sa création, Énergie Partagée s'est fixé l'objectif de **valoriser raisonnablement les investissements** de ses actionnaires, grâce à la rentabilité des projets financés.

Depuis 2017, cette rémunération a pris la forme de primes d'émission, votées en assemblée générale. Le versement de dividendes a également été décidé en 2023 et 2024.



Et la fiscalité ? Aucune déclaration à faire auprès des impôts lors de votre souscription. Déclarations uniquement lors de la plus ou moins-value d'actions après cession.

Énergie Partagée Investissement

Siège social : 10 avenue des Canuts 69120 Vaulx-en-Velin

NOS ACTIONNAIRES TÉMOIGNENT



J'ai choisi d'investir dans les énergies renouvelables citoyennes plutôt que de laisser mon argent dormir sur un livret.

Raphaël (Tours)



Reprendre le contrôle sur son épargne avec des projets d'avenir, concrets et citoyens pleins de sens, je dis oui !

Anne-Sophie (Lyon)



COMMENT SOUSCRIRE ?

La souscription d'actions Énergie Partagée se fait **en 5 minutes sur notre plateforme sécurisée**. Notre équipe est disponible pour vous accompagner dans votre démarche.

Claire Edwards

Responsable de l'actionnariat solidaire
souscription@energie-partagee.org
07 86 28 26 11



Énergie Partagée Investissement est agréé Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) et bénéficie du label Finansol, qui garantit la solidarité et la transparence du produit d'épargne.

www.energie-partagee.org/souscrire